

Demande de permis unique relative à l'entreprise de fabrication de produits d'entretien « McBride » à ESTAIMPUIS

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	renouvellement anticipé de l'ensemble des autorisations d'exploiter pour une capacité nominale de production de 180 000 t/an et régularisations urbanistiques des installations pour le stockage de matières premières, du hall de fabrication et du local technique
<u>Localisation</u> :	rue Moulin Measure, 4
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	McBride s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	ABV Environment

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	03 mars 2015
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle constate que le projet permet la poursuite de l'activité d'une entreprise de fabrication de produits d'entretien employant près de 500 personnes et de régulariser certaines installations complémentaires. Le projet, localisé au sein d'une zone d'activité économique industrielle, respecte l'affectation prévue au plan de secteur. Par ailleurs, il permet de limiter les impacts de l'activité sur l'environnement par la mise en place de mesures appropriées.

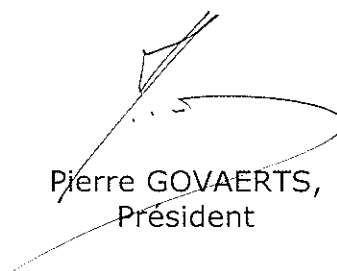
La Commission apprécie le plan continu d'amélioration en matière environnementale tel que développé par le demandeur.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président